GARANTIE LIMITÉE

Industries Dörr est fière d'offrir des produits de qualité supérieure, conçus pour durer. À ce titre, nous garantissons à l'acheteur original que nos portes d'armoires sont exemptes de défauts de fabrication et de matériaux dans des conditions normales d'utilisation domestique pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat.

Ce que couvre la garantie :

- Défauts de fabrication (assemblage, usinage, finitions)
- Défauts des matériaux (stratifié, MDF, mélamine)
- Déformation anormale de la porte (gauchissement), plus de 1/8"
 - Aucune garantie de gauchissement ne s'applique sur les portes de 42" et plus, nous recommandons l'utilisation d'une 3ième penture
- Nous garantissons la dimension des portes avec une tolérance de 1/32"

Ce que la garantie ne couvre pas :

- Usure normale, égratignures, éraflures ou décoloration due à l'exposition à la lumière ou à l'humidité
- Dommages causés par une mauvaise installation, un entretien inadéquat, un usage abusif ou une modification du produit
- Variations naturelles du bois (couleur, grain, petites fissures)
- Produits installés dans des environnements commerciaux ou extérieurs

Conditions :

- La garantie est offerte à l'**acheteur original** seulement et n'est pas transférable.
- Toute réclamation devra être faite dans les 24 heures suivant la réception de la commande
- Une preuve d'achat est requise pour toute réclamation.
- Dörr Industries se réserve le droit d'inspecter les produits avant d'accepter une réclamation.
- La garantie se limite au remplacement de la pièce FOB DORR Industries.

Recours :

En cas de produit jugé défectueux, Industries Dörr s'engage, à sa discrétion, à réparer ou remplacer le produit sans frais. Si le produit ou les matériaux ne sont plus disponibles, nous nous réservons le droit de proposer un produit équivalent.